

# Inscriptions dans une formation de l'UFR DSP



## CALENDRIER

Attention ! **Les candidatures sont soumises à un calendrier.** Vous ne devez pas attendre vos résultats pour candidater. **Aucune dérogation ne sera accordée** pour les candidatures hors délai :

Formations	Calendrier
Capacité en droit	Date de candidatures : du 26 mars au 24 mai 2018 ou du 27 août au 22 septembre 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 6 juin ou 28 septembre 2018
L1	Parcoursup: du 22 janvier au 13 mars 2018 .
L2 et L3	Date de candidatures : du 26 mars au 24 mai 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 6 juin 2018
M1 non sélectif	Date de candidatures : du 3 au 13 avril 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 27 avril 2018
M1 droit français - droits étrangers	Date de candidatures : du 9 au 24 mai 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 6 juin 2018
M1 de science politique	Date de candidatures : du 3 au 13 avril 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 27 avril 2018
M2	Date de candidatures : du 9 au 24 mai 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 6 juin 2018
IEJ - Examen d'entrée au CRFPA	Date de candidatures : du 26 mars au 24 mai 2018 et 27 août au 9 novembre 2018 Date fin dépôt des pièces justificatives : 6 juin 2018 ou 16 novembre 2018
IEJ - Concours d'entrée à l'école de la magistrature	Date de candidatures : du 26 mars au 24

## COMMENT CANDIDATER AUX FORMATIONS DE L'UFR ?

- **Inscription en première année de licence.**

Les inscriptions en première année de licence sont soumises à la procédure [Parcoursup](#).

- **Ancien étudiant de l'Université ayant interrompu ses études à partir de la licence 2 :**

Il faut candidater dans l'application [E-candidat](#).

- **Réorientation en Droit ou Science politique:**

Les étudiants de l'Université inscrits dans une autre filière et souhaitant se réorienter doivent candidater dans l'application [E-candidat](#) (sauf en L1).

- **Redoublants ou Etudiants s'inscrivant dans le niveau supérieur:**

Les étudiants redoublants ou s'inscrivant dans le niveau supérieur de leur formation n'ont pas besoin de faire de candidature. Se connecter (après l'affichage des résultats) sur le site des réinscriptions : <https://ent.parisnanterre.fr> (sauf cas particuliers ci-dessous).

- **Licence Droit français - Droits étrangers :**

Les étudiants doivent suivre la procédure [Parcoursup](#). Ils seront automatiquement convoqués à un test de langues.

**Master 1 :** Les étudiants de L3 droit français-droits étrangers qui souhaitent poursuivre en Master 1 et Master 2 droit français-droits étrangers doivent déposer leur candidature dans [E-candidats](#). Les candidatures sont également ouvertes aux candidats extérieurs ayant suivi une formation équivalente.

- **Masters 2 :**

Une candidature est obligatoire pour intégrer un master 2. Les étudiants doivent retirer leur dossier dans l'application [E-candidat](#) en respectant les délais indiqués ci-dessus.

- **L'année de césure :**

Les étudiants souhaitant effectuer une année de césure doivent s'inscrire sur [E-candidat](#).

- **Institut d'étude judiciaire (IEJ) :**

Les étudiants souhaitant intégrer l'IEJ doivent télécharger leur dossier de candidature dans l'application [E-candidat](#). Pour plus de renseignements, consultez le [site de l'IEJ](#).

- **Etudiants étrangers :**

Les étudiants étrangers doivent candidater sur :

- par le biais de CampusFrance pour les pays participant à la procédure CEF ([liste des pays](#)),
- par le biais [Parcoursup](#) ( pour la 1ère année) ou de l'application [E-candidat](#) (pour les autres années) pour les pays de l'Union Européenne et ne relevant pas de la procédure CEF

- **La formation continue :**

Prendre contact en parallèle avec le [SFC](#)(Service de la Formation Continue) pour une inscription en Licence ou M a s t e r .

Pour une demande d'inscription ou un dépôt de dossier de candidature pour un diplôme d'université et le M2 droit social parcours Analyse et pratiques, merci de vous adresser à Mme Nicole ARMOUDON.

- **Demande de transfert :**

Les étudiants souhaitant faire une demande de transfert (départ ou arrivée) doivent suivre la procédure indiquée [i](#) [c](#) [i](#) .

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

- **Inscriptions administratives :**

Suite à l'admission d'une candidature ou la publication des résultats, les étudiants doivent obligatoirement procéder à leur inscription administrative

-[Liste des pièces](#)

-[Demande d'exonération de frais de scolarité](#)

-[Versement des frais d'inscription en 3 fois](#)

**Lorsque les inscriptions administratives sont closes, il n'est plus possible d'intégrer les formations pour l'année en cours.**

- **Inscriptions pédagogiques :**

Après la délivrance de la carte d'étudiant, **il est impératif de procéder à une inscription pédagogique auprès de l'UFR** afin de pouvoir participer aux cours et aux examens, y compris pour les étudiants souhaitant être en contrôle terminal.

Les inscriptions pédagogiques se déroulent **la dernière semaine d'août et les 2 premières semaines de septembre** selon un calendrier particulier à chaque filière et formation. Les étudiants reçoivent une convocation à un rendez-vous pour s'inscrire pédagogiquement lors de la finalisation de leur inscription administrative.

Compte tenu des effectifs, **les rendez-vous pour les inscriptions pédagogiques ne pourront pas être modifiés**. Cependant, les étudiants peuvent se faire représenter par une tierce personne munie d'une procuration et de la copie de la carte d'étudiant.

Il est fortement conseillé aux étudiants de se renseigner sur les cours magistraux et sur le choix des options (notamment L3 et M1) sur le site internet de l'UFR avant le rendez-vous pour préparer leur inscription pédagogique.

Les redoublants et étudiants admis en conditionnelle doivent se présenter à l'inscription pédagogique avec leurs relevés de notes.

**Il est rappelé que la fiche d'inscription pédagogique une fois remplie et signée est définitive et aucun changement d'options ne sera possible.**

Les inscriptions dans les groupes de TD sont soumises au respect du calendrier par l'étudiant.

<http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/inscriptions-dans-une-formation-de-l-ufr-dsp-677620.kjsp?RH=1459865801158>